

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY  
CANADA

Session extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Cantley tenue le mardi 29 mai 2018 à 18 h 30 au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley à la salle paroissiale - Paroisse Sainte-Élisabeth

**Point 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance extraordinaire débute à 18 h 40, présidée par la mairesse, Mme Madeleine Brunette.

**Sont présents les conseillers:**

M. Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1)  
Mme Jocelyne Lapierre, conseillère du district des Prés (# 2)  
M. Jean-Benoit Trahan, conseiller du district de la Rive (# 3)  
Mme Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)  
M. Louis-Simon Joanisse, conseiller du district des Érables (# 5)  
M. Jean-Nicolas de Bellefeuille, conseiller du district des Lacs (# 6)

**Est aussi présent:**

M. Philippe Millette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Aucun contribuable n'était présent dans la salle.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions
3. Adoption de l'ordre du jour du 29 mai 2018
4. Adjudication d'un contrat pour les services d'un laboratoire pour le contrôle de matériaux de réfection de divers chemins - Contrat n° 2018-28
5. Adjudication d'un contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique pour la réfection du chemin Mont-des-Cascades, entre la rue Sarajevo et le chemin du Pavillon - Contrat n° 2018-30
6. Adjudication d'un contrat pour les travaux de réfection des divers chemins - Contrat n° 2017-34
7. Octroi de contrat à M. Lionel Chantigny à titre d'opérateur de machinerie lourde (niveleuse) - Période du 9 mai au 22 juin 2018
8. Autorisation de procéder à l'embauche de M. Sébastien Bigras à titre de chef d'équipe dans les parcs - Période estivale 2018
9. Autorisation de procéder à l'embauche de Mme Marianne Plouffe à titre d'étudiante aux fins du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDÉ) et du Service des travaux publics
10. Autorisation de procéder à l'embauche de M. Claude Dambremont au poste d'officier responsable de la logistique et de l'entretien des casernes - Service des incendies et premiers répondants
11. Modification des conditions de l'octroi du contrat n° 2018-10 pour la construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM)
12. Octroi de mandat à CIMA+ s.e.n.c. pour une étude attestée de caractérisation environnementale de site phase 1 dans le cadre des certificats d'autorisation demandés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) relatifs au prélèvement et au traitement de l'eau potable et au traitement des eaux usées du centre communautaire multifonctionnel (CCM)
13. Période de questions
14. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Le 29 mai 2018

Point 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 3. 2018-MC-R254 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 29 MAI 2018

IL EST

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session extraordinaire du 29 mai 2018 soit adopté avec les ajouts suivants :

Point 11. Modification des conditions de l'octroi du contrat n° 2018-10 pour la construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM)

Point 12. Octroi de mandat à CIMA+ s.e.n.c. pour une étude attestée de caractérisation environnementale de site phase 1 dans le cadre des certificats d'autorisation demandés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) relatifs au prélèvement et au traitement de l'eau potable et au traitement des eaux usées du centre communautaire multifonctionnel (CCM)

Adoptée à l'unanimité

Point 4. 2018-MC-R255 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LES SERVICES D'UN LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE DE MATÉRIAUX DE RÉFECTION DE DIVERS CHEMINS - CONTRAT N° 2018-28

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la réalisation du programme de réfection de rues (PRR), la Municipalité de Cantley désire procéder à la réfection des chemins Sainte-Élisabeth, des Érables, Pink, Denis et Whissell - Contrats n<sup>os</sup> 2017-32, 2017-33 et 2017-34;

CONSIDÉRANT QUE, par les résolutions numéros 2017-MC-R392, 2017-MC-R393 et 2017-MC-R394 adoptées le 21 août 2017, le conseil autorisait la direction du Service des travaux publics à procéder à des appels d'offres publics pour la réfection des chemins Sainte-Élisabeth, des Érables, Pink, Denis et Whissell - Contrats n<sup>os</sup> 2017-32, 2017-33 et 2017-34;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le contrôle qualitatif lors de la réalisation des travaux de réfection de divers chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 11 mai 2018, la Municipalité de Cantley procédait à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes aptes à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE le 22 mai 2018 à 10 h, date de clôture de l'appel d'offres sur invitation, deux (2) propositions ont été reçues dans le délai imparti - Contrat n° 2018-28;

CONSIDÉRANT l'analyse de chacune des offres de services professionnels proposées et l'attribution d'un pointage final par le comité de sélection, le résultat de l'ensemble du processus d'évaluation est le suivant:

Le 29 mai 2018

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE FINAL	PRIX (TAXES EN SUS)	RANG
Groupe ABS inc.	21.92	62 965,88 \$	1
SNC-Lavalin	18.01	73 308,20 \$	2
Englobe Corp	Non-soumissionné		

CONSIDÉRANT QUE Groupe ABS inc. a obtenu la note la plus élevée, en fonction de la qualité de la soumission et le prix soumis;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumissionné par Groupe ABS inc. est de 62 965,88 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Michel Trudel, directeur du service des travaux publics, accepte la proposition de Groupe ABS inc. au montant de 62 965,88 \$, taxes en sus, pour les services d'un laboratoire pour le contrôle de matériaux de réfection de divers chemins - Contrat n° 2018-28;

QUE les fonds requis soient puisés à même les subventions de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le Règlement d'emprunt numéro 534-17.

Adoptée à l'unanimité

Point 5.

**2018-MC-R256 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN MONT-DES-CASCADES, ENTRE LA RUE SARAJEVO ET LE CHEMIN DU PAVILLON - CONTRAT N° 2018-30**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R582 adoptée le 14 décembre 2017, le conseil adoptait le plan triennal d'immobilisation (PTI) qui prévoit la réfection du chemin du Mont-des-Cascades à l'année 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT QU'avant de procéder à la réfection d'un chemin, il est dans l'ordre des choses de réaliser une étude géotechnique permettant de connaître l'état de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2018-MC-R173 adoptée le 10 avril 2018, le conseil autorisait le service à préparer les documents nécessaires et procéder à un appel d'offres public pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale du chemin du Mont-des-Cascades - Contrat n° 2018-30;

**Le 29 mai 2018**

CONSIDÉRANT QUE le 12 avril 2018, la Municipalité de Cantley procédait à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes aptes à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE le 16 mai 2018 à 10 h, date de clôture de l'appel d'offres sur invitation, deux (2) propositions ont été reçues, le résultat étant le suivant - Contrat n° 2018-30:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (TAXES EN SUS)</b>
Englobe Corp	47 550 \$
Groupe ABS inc.	52 950 \$
Groupe Qualitas Inc	Non-soumissionné

CONSIDÉRANT QU'après analyse, les deux (2) soumissions étaient conformes au devis et que la firme Englobe Corp a été jugée la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Jocelyne Lapierre

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, accepte la proposition de la firme Englobe Corp au montant de 47 550 \$, taxes en sus, pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale du chemin du Mont-des-Cascades entre la rue Sarajevo et le chemin du Pavillon - Contrat n° 2018-30;

QUE les fonds requis soient puisés à même les subventions de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

**Point 6.**

**2018-MC-R257      ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES DIVERS CHEMINS - CONTRAT N° 2017-34**

CONSIDÉRANT QUE, dans la cadre de la réalisation du programme de réfection de rues (PRR), la Municipalité de Cantley désire procéder à la réfection des chemins Sainte-Élisabeth, des Érables, Pink, Denis et Whissell;

CONSIDÉRANT QUE, par les résolutions numéros 2017-MC-R392, 2017-MC-R393 et 2017-MC-R394 adoptées le 21 août 2017, le conseil autorisait la direction du Service des travaux publics à procéder à des appels d'offres publics pour la réfection des chemins Sainte-Élisabeth, des Érables, Pink, Denis et Whissell - Contrats n<sup>os</sup> 2017-32, 2017-33 et 2017-34;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, l'équipe technique du Service des travaux publics, a convenu de fusionner dans un seul appel d'offres la réfection des chemins Sainte-Élisabeth, des Érables, Pink, Denis et Whissell - Contrats n<sup>os</sup> 2017-32, 2017-33 et 2017-34 et ce, dans le but d'accéder à des économies d'échelle, à un échéancier flexible et à des diminutions des coûts de gestion - Contrat n° 2017-34;

**Le 29 mai 2018**

CONSIDÉRANT QUE le 22 mai 2018 à 10 h, date de clôture de l'appel d'offres sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), quatre (4) propositions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la firme Les Services EXP inc., des erreurs de calcul ont été constatées dans les soumissions de Pavage Coco (Coco Paving Inc.), 6369472 Canada Inc./Équinoxe JMP et Eurovia Québec Construction Inc. après correction des erreurs, le résultat étant le suivant - Contrat n° 2017-34:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (TAXES EN SUS)
Construction Edelweiss Inc.	3 450 358,59 \$
Pavage Coco (Coco Paving Inc.)	3 475 794,50 \$
6369472 Canada Inc./Équinoxe JMP	3 543 016,20 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	3 543 221,80 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse, toutes les soumissions étaient conformes au devis et que suite à la correction des erreurs de calcul, Construction Edelweiss Inc. a été jugée la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat comprend des items unitaires au bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission jugée la plus basse respecte l'esprit du règlement d'emprunt concerné et à prime à bord, les règles relatives à la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) quant aux coûts et à leur financement (par règlement d'emprunt et par aide financière gouvernementale);

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joannis

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, accepte la proposition de Construction Edelweiss inc. au montant de 3 450 358,59 \$, taxes en sus, pour la réfection de divers chemins - Contrat n° 2017-34;

QUE les fonds requis soient puisés à même les subventions de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le Règlement d'emprunt numéro 534-17.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.

**2018-MC-R258 OCTROI DE CONTRAT À M. LIONEL CHANTIGNY À TITRE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE (NIVELEUSE) - PÉRIODE DU 9 MAI AU 22 JUIN 2018**

CONSIDÉRANT la nécessité de la Municipalité de Cantley de combler à court terme les nombreux besoins en travaux de nivellement des chemins municipaux;

**Le 29 mai 2018**

CONSIDÉRANT QUE ces travaux demandent une expertise particulière que les ressources humaines actuelles de la Municipalité ne peuvent présentement combler, notamment au niveau de la préparation de l'épandage du calcium en guise d'abat-poussière;

CONSIDÉRANT l'impossibilité présente de louer une niveleuse supplémentaire dû aux contraintes du marché;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, de retenir les services de M. Lionel Chantigny à titre d'opérateur de machinerie lourde (niveleuse) pour la période du 9 mai au 22 juin 2018 au taux horaire de 25 \$, sans taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, entérine la dépense et le paiement pour les services de M. Lionel Chantigny à titre d'opérateur de machinerie lourde (niveleuse) pour la période du 9 mai au 22 juin 2018 au taux horaire de 25 \$, sans taxes;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-528 « Autres - Grattage de chemins à contrat - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 8.**

**2018-MC-R259      AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE M. SÉBASTIEN BIGRAS AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE DANS LES PARCS - PÉRIODE ESTIVALE 2018**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2018-MC-R213 adoptée le 8 mai 2018, le conseil autorisait la création d'un poste de chef d'équipe affecté aux travaux dans les différents parcs municipaux - Période du 14 mai au 30 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) personnes se sont présentées aux fins d'une entrevue d'embauche;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, de retenir les services de M. Sébastien Bigras au poste de chef d'équipe dans les parcs - Période estivale 2018;

CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

**Le 29 mai 2018**

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection composé de M. Guy Bruneau, directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, entérine l'embauche de M. Sébastien Bigras au poste de chef d'équipe dans les parcs, et ce, à compter du 22 mai jusqu'au 30 novembre 2018, le tout selon les modalités décrites à la convention collective en vigueur pour le poste de chef d'équipe;

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires « Salaires et avantages sociaux - Activités parcs ».

Adoptée à l'unanimité

**Point 9.**

**2018-MC-R260      AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE MME MARIANNE PLOUFFE À TITRE D'ÉTUDIANTE AUX FINS DU SERVICE DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SUEDÉ) ET DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2018-MC-R212 adoptée le 8 mai 2018, le conseil autorisait l'embauche d'un(e) étudiant(e) afin de répondre aux besoins temporaires du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDÉ) et du Service des travaux publics pour la période du 14 mai au 24 août 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'une seule candidature a été reçue le 16 mai 2018, date de fermeture de l'affichage;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de M. Philippe Millette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, et de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, de retenir les services de Mme Marianne Plouffe à titre d'étudiante pour la période du 22 mai au 24 août 2018;

CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection composé de M. Philippe Millette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, et de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, entérine l'embauche de Mme Marianne Plouffe à titre d'étudiante aux fins du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique et du Service des travaux publics, et ce, à compter du 22 mai 2018, le tout selon les modalités décrites à la convention collective en vigueur pour le poste d'étudiant-étudiante;

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires « Salaires et avantages sociaux - Aménagement, urbanisme et zonage » et « Salaires et avantages sociaux - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Le 29 mai 2018

Point 10.

**2018-MC-R261      AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE M. CLAUDE DAMBREMONT AU POSTE D'OFFICIER RESPONSABLE DE LA LOGISTIQUE ET DE L'ENTRETIEN DES CASERNES - SERVICE DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2018-MC-R214 adoptée le 8 mai 2018, le conseil autorisait l'affichage d'un poste d'officier responsable de la logistique et de l'entretien des casernes - Service des incendies et premiers répondants;

CONSIDÉRANT QU'une seule candidature a été reçue le 16 mai 2018, date de fermeture de l'affichage;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de M. Philippe Millette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, et de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, de retenir les services de M. Claude Dambremont au poste d'officier responsable de la logistique et de l'entretien des casernes;

CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection composé de M. Philippe Millette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, et de Mme Diane Forgues, directrice des ressources humaines, entérine l'embauche de M. Claude Dambremont au poste d'officier responsable de la logistique et de l'entretien des casernes, et ce, à compter du 22 mai 2018, le tout selon le contrat intervenu entre la Municipalité de Cantley et M. Claude Dambremont;

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires « Salaires et avantages sociaux - Sécurité incendie ».

Adoptée à l'unanimité

Point 11.

**2018-MC-R262      MODIFICATION DES CONDITIONS DE L'OCTROI DU CONTRAT N° 2018-10 POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL (CCM)**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2018-MC-R196 adoptée le 24 avril 2018, le conseil octroyait le contrat n° 2018-10 pour la construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM) à l'entreprise Boless inc. conditionnellement à ce que soit délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) les certificats d'autorisation relatifs au prélèvement et au traitement de l'eau potable et au traitement des eaux usées du centre communautaire multifonctionnel (CCM) projeté;

CONSIDÉRANT QUE, lors d'échanges téléphoniques qui ont eu lieu le 29 mai 2018 entre M. Philippe Millette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et des représentants du MDDELCC, il a été précisé que la construction du bâtiment principal du CCM n'est pas assujettie à l'obtention d'un certificat d'autorisation délivré par le ministère, cette obligation ne s'appliquant qu'aux usages accessoires tels que le prélèvement et le traitement de l'eau potable et le traitement des eaux usées;



**Le 29 mai 2018**

CONSIDÉRANT QU'un arpenteur-géomètre sera mandaté afin de piqueter des zones d'exclusion de travaux dans lesquelles aucuns travaux ne pourront être effectués avant la délivrance des certificats d'autorisation, soit à proximité du puits, de l'installation septique projetée et de l'endroit où était situé un réservoir hors-sol de diesel avec pistolet actuellement démantelé;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joannis

QUE le conseil, sur recommandation de M. Philippe Millette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim :

- lève la condition sur l'octroi du contrat n° 2018-10 à l'entreprise Boless inc. pour la construction du CCM indiquée à la résolution numéro 2018-MC-R196 relativement à la délivrance des certificats d'autorisation par le MDDELCC pour le prélèvement et le traitement de l'eau potable et le traitement des eaux usées du CCM projeté;
- autorise l'amorce du chantier de construction du bâtiment principal du centre communautaire multifonctionnel (CCM) à la condition que l'entreprise Boless inc. respecte les zones d'exclusion de travaux qui seront piquetées sur le terrain, et ce, jusqu'à la délivrance des certificats d'autorisation par le MDDELCC.

Adoptée à l'unanimité

Point 12.

**2018-MC-R263 OCTROI DE MANDAT À CIMA+ S.E.N.C. POUR UNE ÉTUDE ATTESTÉE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE 1 DANS LE CADRE DES CERTIFICATS D'AUTORISATION DEMANDÉS AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) RELATIFS AU PRÉLÈVEMENT ET AU TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL (CCM)**

CONSIDÉRANT QUE, pour délivrer les certificats d'autorisation relatifs au prélèvement et au traitement de l'eau potable et au traitement des eaux usées du centre communautaire multifonctionnel (CCM), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) demande à la Municipalité de Cantley de lui fournir des études attestées de caractérisation environnementale de site phase 1 par un expert accrédité au sens de l'article 31.65 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE, à la demande de M. Philippe Millette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, la firme CIMA+ s.e.n.c. a déposé le 16 mai 2018, une offre de services pour une étude attestée de caractérisation environnementale de site phase 1;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

**Le 29 mai 2018**

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Philippe Millette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, mandate CIMA+ s.e.n.c. pour la somme de 3 500 \$ taxes en sus, pour une étude attestée de caractérisation environnementale de site phase 1 dans le cadre des certificats d'autorisation demandés au MDDELCC relatifs au prélèvement et au traitement de l'eau potable et au traitement des eaux usées du centre communautaire multifonctionnel (CCM);

QUE le conseil autorise M. Philippe Millette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ou son représentant légal, à signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution;

QUE les fonds requis soient puisés à même le surplus affecté.

Adoptée à l'unanimité

**Point 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Point 14. 2018-MC-R264 CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE la session extraordinaire du conseil municipal du 29 mai 2018 soit et est levée à 19 heures 05.

\_\_\_\_\_  
Madeleine Brunette  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Philippe Millette  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
par intérim

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 29<sup>e</sup> jour de mai 2018

Signature : \_\_\_\_\_